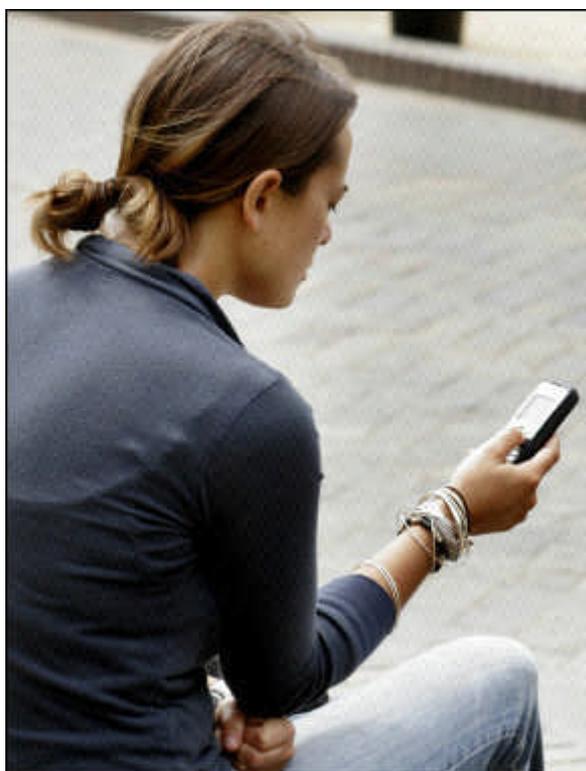


Le calvaire de Sabine face aux antennes-relais de téléphonie mobile



Une jeune femme avec un téléphone portable

STRASBOURG (AFP) -

29/08/2006 07h06 - Parce qu'elle est hors des normes de tolérance aux ondes électromagnétiques émises notamment par les antennes-relais de téléphonie mobile, **Sabine Rinckel**, une Strasbourgeoise de 42 ans, souffre d'une pathologie rare non reconnue en France: l'électro hypersensibilité (EHS).

La vie de cette femme a basculé en avril 2003. "Du jour au lendemain j'avais une réception, des sifflements d'oreille, des fourmillements dans les doigts et les jambes, des maux de tête et des raideurs dans le dos", raconte-t-elle.

Sabine Rinckel, qui a subi une opération à la mâchoire en 1981 avec installation de plaques et de vis sur des os du visage, ressent des décharges électriques et d'intenses vibrations aux endroits où elle a été opérée: "Je disais que je ressentais du courant dans le visage."

Dans le salon de son trois pièces, la télé zappe toute seule, les ampoules varient d'intensité ou éclatent. Le concierge se rend chez elle et entend lui aussi des sifflements et des bourdonnements sans pouvoir dire d'où ils proviennent.

Cependant, pour elle, l'origine de ses symptômes ne fait pas de doute: il s'agit de l'antenne-relais installée sur le toit de son immeuble HLM.

Son bailleur social, vient constater à son tour les perturbations. Elle déménage en octobre 2003 dans un autre secteur, mais ses symptômes persistent, les antennes étant présentes partout dans le paysage urbain.

Sa pathologie qui frappe les personnes sensibles aux appareils émettant un champ électromagnétique a été reconnue en 2004 par l'OMS, la Grande-Bretagne et la Suède mais pas par la France.

Des examens médicaux ne révéleront aucune maladie. "Les médecins me répondent qu'ils ne peuvent pas reconnaître quelque chose qui n'est pas connu. Pourtant ce que je ressens est si fort que je peux dire où se trouvent les antennes sans les voir", assure-t-elle.

Pour Marc Cendrier de l'association Robin des toits, "son cas n'est pas une exception, mais son organisme a des réactions pathologiques plus intenses en raison de ses antécédents médicaux lourds".

Selon lui, le coeur du problème se situe au niveau municipal : "Si les responsables de la ville acceptaient d'y voir un problème réel, ils seraient dans l'obligation, moralement, de prévoir des secteurs où les émissions seraient allégées."

En janvier dernier, la ville de Strasbourg a décidé de geler l'implantation d'antenne sur des immeubles en l'absence de charte avec les opérateurs et dans l'attente des résultats d'une étude épidémiologique menée à l'échelle européenne.

Fabienne Keller, maire de la ville, souhaite que s'applique le principe de précaution, rappelant qu'elle propose depuis plus de trois ans la signature de cette charte qui permettrait de limiter le niveau des ondes émises, charte à laquelle les opérateurs ont répondu par une contre-proposition.

Citant une récente étude britannique, René Szwarcberg, responsable des relations extérieures réseau chez Bouygues Télécom, souligne que les personnes comme Mme **Rinckel** sont extrêmement rares. "J'aimerais faire quelque chose pour elle mais je ne peux rien faire. Alors faut-il pour autant priver 300.000 Strasbourgeois de téléphonie mobile?", s'interroge-t-il.

Pour échapper à son problème, **Sabine Rinckel** espère sans trop d'illusions obtenir un logement préservé, en zone dite "blanche". Inexistantes à Strasbourg, "ces zones seront couvertes d'ici peu en raison des milliards dépensés par l'Etat et les opérateurs pour les relier au réseau", explique M. Szwarcberg.

A défaut de pouvoir, faute de moyens, engager une action en justice contre les opérateurs, elle s'est retournée contre CUS Habitat, son bailleur social.

Le procès, reporté déjà à quatre reprises, doit avoir lieu le 8 septembre.



Techniciens installant des relais téléphoniques sur le toit d'un immeuble parisien